

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

MON FILS MAJEUR EST EN DANGER.

Par Profil supprimé Postée le 29/06/2012 16:43

Quel moyens légaux ai je pour l'obliger a ce qu'il ai des soins encadrés en établissement adapté, étant donné qu'il est bi/polaire, accro depuis 20ans au cannabis, et qui plus est s'alcoolise épisodiquement. Il refuse toute aide de ma part.

Mise en ligne le 29/06/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi face aux différentes consommations de votre fils. Vous aimeriez agir et l'obliger à se soigner et nous comprenons votre envie légitime.

Cependant, il est impossible d'obliger quelqu'un à consulter et prendre soin de lui. Puisque votre fils n'est pas dans cette démarche étant donné toute aide de votre part, vous pourriez vous-même rencontrer des professionnels afin de trouver du soutien, une écoute face à cette situation et des conseils sur la manière d'appréhender les consommations de votre fils. Nous vous transmettons les coordonnées de centres spécialisés proches de chez vous ; les consultations y sont gratuites et confidentielles. Vous pouvez de plus en cas de nécessité nous appeler au 0800 gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h).

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

UNITÉ D'ADDICTOLOGIE DE L'HÔPITAL SAINT CLAIR, DU BASSIN DE THAU

Boulevard Camille Blanc
B.P. 475 - Hôpital Saint Clair
34207 SETE

Tél : 04 67 46 55 70

Site web : ch-bassindethau.fr/structures/addictologie/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 - Répondeur en dehors de ces horaires

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Voir la fiche détaillée